Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600453-20260709-2026_06_30_07-DE

Mardi 30 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, le Conseil Municipal de LE COURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de présents	12
Nombre de votants	12
Date de la convocation	24 juin 2026

PRESENTS HOUEIX Raymond, TRIBALLIER Joël, BROHAN Hervé, POISSEMEUX Emmanuelle, LE GUILLANTON Hippolyte, MONNIER Karine, LE COURTOIS Anthony, RETO Ronan, BOLAN Alexandre, TOUZÉ Maëlle, BOURHIS Antoine, BOURHIS Typhaine

ABSENTS
EXCUSES LE NOCHER Delphine, LE BRUN Delphine, PAUL Aurélie
NON EXCUSES

Désignation du secrétaire de séance : Alexandre BOLAN

Délibération pour la vente d'une parcelle communale

Délibération 2026-06-30-07

Annule et remplace la délibération 2025-12-02-08 du 02 décembre 2025

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section ZH n° 82, située à Kerbernard, d'une superficie de 100 m².

Il précise que cette parcelle est issue des opérations de remembrement. Dans le cadre de cette procédure, celle-ci a fait l'objet d'une enquête publique et a été incorporée au domaine privé communal. Elle ne relève donc plus du domaine public communal.

Monsieur le Maire expose qu'il a été sollicité pour la cession de cette parcelle par Monsieur Daniel LUHERNE, domicilié au 2 Kerbernard, au prix de 100 €.

Il rappelle également qu'une procédure de vente avait déjà été engagée en 1993 avec Monsieur Étienne LUHERNE, sans avoir abouti.

Considérant qu'il convient de rectifier la superficie de la parcelle et de préciser son statut juridique, il y a lieu d'annuler et de remplacer la délibération n° 2025-12-02-08 du 02 décembre 2025 relative à cette cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DÉCIDE :

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600453-20260709-2026_06_30_07-DE

Article 1er : La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2025-12-02-08 du 02 décembre 2025 relative à la cession de la parcelle cadastrée section ZH n° 82.

Article 2 : De constater que la parcelle cadastrée section ZH n° 82, d'une superficie de 100 m², issue des opérations de remembrement et ayant fait l'objet des formalités d'enquête publique afférentes à cette procédure, relève du domaine privé communal.

Article 3 : De vendre à Monsieur Daniel LUHERNE, domicilié au 2 Kerbernard, la parcelle cadastrée section ZH n° 82, d'une superficie de 100 m², située à Kerbernard, au prix de cent euros (100 €).

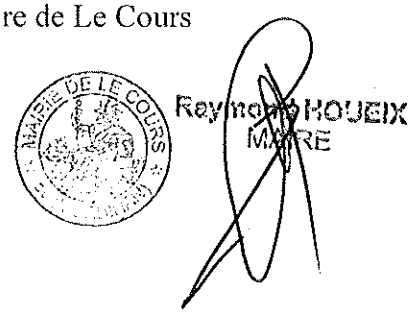
Article 4 : Les frais d'acte et tous les frais liés à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Au registre sans les signatures

À Le Cours le 03 juillet 2026

Raymond HOUEIX
Maire de Le Cours



Alexandre BOLAN
Le secrétaire de séance

